



Syndicat National FO des Finances Publiques
SECTION DE LA MOSELLE

Compte – rendu de la CAPL du 29/06/2018

Mutations Cadre A au 01/09/2018

Lors de cette CAPL, FO a dénoncé dans sa déclaration (voir ci-dessous), la situation déficitaire de certains services dépendant de la sphère du contrôle :

- PDCE - 5,3A
- PRS - 2A
- PCR- 1A

En parallèle, FO a souligné les inquiétudes des agents suite aux préconisations contenues dans le rapport de la Cour des Comptes qui annoncent 30 000 suppressions d'emplois de 2019 à 2022 pour la DGFIP et qui impacteront tous les services et missions de la DGFIP.

FO a interrogé la Direction sur les missions du SAR, suite à la suppression de la RF de Sarreguemines depuis le 01/01/2018 et le devenir de ses agents. La direction a annoncé que les missions traditionnelles du SAR dépendaient de la Division Recouvrement au sein de la Direction et que cela se traduit par le transfert de 1 emploi A à la Direction dans le cadre du plan emplois 2019. Aucune décision n'a été prise par la Direction. La seule certitude est qu'il ne peut y avoir de travail à distance car *une Division est un tout indivisible*, qui doit bénéficier d'une *synergie unifiée*.

La direction a précisé que le nouveau parcours de formation des inspecteurs-élèves qui instaure un stage probatoire de 3 mois (de mai à juillet 2019) sur le poste sur lequel ils seront affectés, va amener la Direction à revoir fin décembre 2018 les affectations notamment des inspecteurs nommés à la disposition du directeur ou détachés afin anticiper les affectations des stagiaires.

Lors de cette CAPL, la situation du PRS a été corrigée par le détachement de 2 inspecteurs nommés Direction.

FO a voté contre ce mouvement dans la mesure où même si la situation globale des effectifs est pratiquement à l'équilibre -0,3 A, la situation dans les services reste très fragile et demeure déficitaire globalement tous grades confondus.

La liste du mouvement définitif est publiée sur Ulysse 57

DECLARATION FO :CAPL MUTATIONS A du 29/06/2018

Madame la Présidente,

Dans une logique de libéralisme effréné le gouvernement poursuit sa mise en œuvre des réformes et mesures antisociales.

Ce « ruissellement » d'actions néfastes pour une grande majorité de nos concitoyens accélère le travail de sape des conquêtes sociales majeures.

Cette politique profondément inégalitaire, souvent agressive et pensée idéologiquement dans l'ignorance des attentes et des besoins du plus grand nombre, s'illustre, depuis un an, par toute une série de mesures : casse du Code du Travail par ordonnances, suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés, baisse des APL, remise en cause du financement de la sécurité sociale avec la suppression des cotisations sociales, hausse de la CSG, réforme du baccalauréat et sélection à l'entrée de l'université, refonte de la formation professionnelle, destruction du statut des cheminots au nom de l'ouverture de la SNCF à la concurrence, menace gravissime contre nos retraites, restriction budgétaire sur les moyens alloués aux hôpitaux, retour du jour de carence etc.

La DGFIP n'est pas en reste dans cette entreprise de démolition du service public.

Le rapport de la Cour des Comptes publié le 20 juin dernier assassine une fois encore nos services et plus grave encore, les agents qui exercent leurs missions dans des conditions difficiles.

Ces préconisations assassines arrivent au moment idéal pour le gouvernement s'apprêtant à sortir le rapport CAP 22 (Comité d'Action Publique) qui s'annonce terriblement destructeur pour les missions de la DGFIP.

FO-DGFIP combat cette logique du toujours moins d'Etat et toujours moins de dépenses publiques, logique contraire aux besoins des usagers demandeurs de services publics gratuits et de proximité.

Concernant la CAPL d'aujourd'hui, pour FO-DGFIP MOSELLE, les suppressions d'emplois conjuguées aux restructurations produisent leur plein effet en créant pour notre département:

- ➔ **une situation globale pratiquement à l'équilibre (-0,8A au 01/09/2018) mais**
 - ➔ **des vacances importantes qui perdurent sur certaines structures (-5,3 A au PDCE et -2A au PRS).**
- Où est passée la « sanctuarisation » du Contrôle Fiscal affirmée par le DG?.

FO DGFIP MOSELLE rappelle son attachement au droit à mutation pour tout agent.

FO-DGFIP MOSELLE s'oppose aux nouvelles règles de mutations qui prévoient:

- **le délai de mutation de 2 ans entre 2 mouvements sauf en cas de demande prioritaire**
- **l'affectation au département**
- **l'affectation selon la nécessité de service**

FO DGFIP MOSELLE exige:

- **le respect de la règle de l'ancienneté administrative**
- **deux véritables mouvements de mutation par an**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois :97% des suppressions d'emplois sont supportées en 2018 par la seule DGFIP qui aura perdu plus de 20 000 agents depuis sa création en 2008.**
- **le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires pour tous les concours A, B et C.**
- **et le comblement de tous les emplois vacants.**

